

Québec, le 22 janvier 2020

PAR COURRIEL

**Objet : Demande d'accès aux documents – Dossier 2020-01-001**

Monsieur,

En réponse à votre courriel du 13 janvier 2020, je vous informe que je suis responsable de l'accès aux documents du Conseil de gestion du Fonds vert (CGFV) mais que la personne responsable de l'accès pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est Mme Julie Samuël. Vous pouvez la joindre par courriel à l'adresse suivante : [acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:acces@environnement.gouv.qc.ca)

Par ailleurs, prenez note que le CGFV n'a transmis aucun avis, analyse, ou tout autre document au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques quant à l'abolition du CGFV tel que proposé dans le projet de loi n° 44. La seule communication du CGFV sur le projet de loi n° 44 repose sur une allocution prononcée le 21 janvier 2020 par la présidente-directrice générale du CGFV à la Commission des transports et de l'environnement.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels du CGFV,

*(Original signé)*

Sylvie Chagnon

p. j. Avis de recours